

COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN
Haute Savoie



Chens sur Léman, le 28/10/2025

Mairie
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél: 04 50 94 04 23
accueil@chenssurleman.fr

ARRETE MUNICIPAL N°176/2025

Heures ouverture au public :
Lundi – Mardi – Vendredi
8h–11h30 / 15 h– 18 h -
Jeudi 8h–11h30
Mercredi - Samedi : 9 h – 12 h

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE PARKING
DU CIMETIERE A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-27 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à la sécurité des visiteurs de la manifestation du 11 novembre 2025 conformément aux directives de l'état d'urgence ;

ARRÊTE

Art. 1 : Du lundi 10 novembre 2025 - 17h00 jusqu'au mardi 11 novembre 2025 - 15h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking du cimetière, sur toutes les places situées devant le monument aux morts.

Art. 2 : Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant et enlevé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Art. 3 : Le non-respect l'article 1 sera sanctionné conformément à l'article R417-10 du Code de la Route d'une amende de 35 euros.

Art. 4 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

- Art. 5** : - M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DOUVAIN
- M. le responsable des services techniques de la commune de CHENS-SUR-LEMAN
- Service de Police Municipale de la Commune de CHENS-SUR-LEMAN.

Le Maire,
Pascale MORIAUD

